



IMMOBILIÈRE DU BOUQUET

55, avenue de la République
77340 PONTAULT COMBAULT
01.64.40.58.01
immobouquet@orpi.com

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC maximum à la charge du vendeur *

Applicable au 01/10/2025

Honoraires de Transaction TTC	(Taux TVA en vigueur 20%)
De 0 à 100 000 €	9%
De 100 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 200 000 €	7%
De 200 001 à 350 000 €	6%
De 350 001 et plus	5 %
Immobilier neuf (selon convention définie avec le promoteur)	3 % à 8 %
Pour toute transaction de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie) impliquant notamment l'intervention d'un géomètre.	10 %

* Dans le cadre d'un mandat de vente de locaux à usage d'habitation, locaux professionnels, commerciaux ou industriels, terrain à bâtir ou d'agrément, sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers (successions...).

Montants TTC (TVA à 20%). Ces honoraires comprennent l'estimation, la commercialisation du bien, l'accompagnement concernant la vente jusqu'à la signature de l'acte définitif. La délivrance d'une note est obligatoire.

SARL IMMOBILIÈRE DU BOUQUET 55 Avenue de la République 77340 Pontault-Combault -Tél. 01 64 40 58 01 - E-mail : immobouquet@orpi.com
Capital de 6.670 € - R.C.S. Melun – SIRET 489 170 159 00011 – APE 6831 Z
Affiliée à la caisse de garantie QBE – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 La Défense Cedex
Montant de la garantie de 300 000 € Carte professionnelle CPI 7702 2016 000 004 993 délivrée par la CCI de Seine et Marne
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante. N° TVA intracommunautaire : FR1148917015900011



IMMOBILIÈRE DU BOUQUET

NOS HONORAIRES DE LOCATION

Applicable au 01/10/2024

LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES D'ENTREMISE ET DE NEGOCIATION

A la charge du bailleur, bail logement nu.....	250.00 €*
A la charge du bailleur, bail logement meublé.....	330.00 €*

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL

A la charge du bailleur.....	8.00€/m ² en zone non tendue ; 10.00€/m ² en zone tendue et 12.00€/m ² en zone très tendue
A la charge du locataire.....	8.00€/m ² en zone non tendue ; 10.00€/m ² en zone tendue et 12.00€/m ² en zone très tendue

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – TOUTES ZONES

A la charge du bailleur	3.00€/m ² habitable*
A la charge du locataire	3.00€/m ² habitable*

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEUL

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS

LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL

HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte)

A la charge du preneur	12,00 % TTC. du loyer H.C de la 1ère période triennale, avec un minimum de 1150.00€ TTC
------------------------------	---

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL COMMERCIAL

A la charge du preneur	12.00% TTC du loyer annuel avec un minimum de 700€
------------------------------	--

HONORAIRES DE REVISION TRIENNALE

A la charge du preneur	250.00 € TTC.
------------------------------	---------------

HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL

A la charge du preneur	12.00 TTC % du loyer annuel
------------------------------	-----------------------------

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS

LOCATION GARAGE - PARKING

HONORAIRES DE LOCATION	300.00 € TTC*
------------------------------	---------------

GESTION LOCATIVE

HONORAIRES DE GESTION- lot isolé

Pack ESSENTIEL 7,20 %TTC sur toutes sommes encaissées
(minimum de facturation 20 €)

Gestion courante

Pack OPTIMUM 8,40 %TTC sur toutes sommes encaissées
(minimum de facturation 20 €)

Gestion courante, règlement des charges de copropriété.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI) 2,70 % TTC

HONORAIRES DE GESTION- immeuble en monopropriété

Pack OPTIMUM 9,50 %TTC sur toutes sommes encaissées
(minimum de facturation 20 € / lot)

Gestion courante, règlement des charges de monopropriété.

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (GLI) 2,70 % TTC

DEMARCHES PERMIS DE LOUER 66.00€

DECLARATION MISE EN LOCATION 20.00€

ETAT SERVANT A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 55.00 €

Gestion immeuble :

Forfait trimestriel s'ajoutant aux honoraires de gestion ci-dessus (visites immeuble, négociations contrats, budget d'exploitation)

- de 1 à 5 lots : 60 €
- de 6 à 11 lots : 120 €
- 12 lots et plus : 170 €

Les prix s'entendent TTC (sauf honoraires de gestion) - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 %

*la quote-part des honoraires revenant au locataire ne pourra jamais excéder la quote-part d'honoraires revenant au bailleur.